

QUAND LA MUSIQUE EST BONNE !

OCTOBRE 2026

Une industrie mondiale de plusieurs dizaines de milliards de dollars	2
Les différents droits musicaux	3
La présence des grands fonds.....	5
Bolero ou la démocratisation des royalties musicales	6
Le rap, nouvel eldorado des droits musicaux	7
Le concert : source de profit	8
Investir en Bourse dans la musique	8
Des atouts et des inconvénients.....	9
La chanson, un nouvel actif patrimonial	10

Quand la musique est bonne !

Longtemps cantonnée à l'univers culturel, la musique est devenue un véritable actif financier. Streaming, droits d'auteur et royalties génèrent désormais des revenus récurrents susceptibles d'être valorisés, cédés ou titrisés. Fonds d'investissement, plateformes spécialisées et particuliers peuvent ainsi investir dans des catalogues ou des fractions de droits. Un marché en plein développement, qui offre de nouvelles possibilités de diversification sans être exempt de risques.

Depuis une quinzaine d'années, la musique devient un vecteur d'investissement. Des catalogues de droits d'artistes de plusieurs centaines de millions de dollars sont ainsi titrisés sur les marchés obligataires ou sur celui des organismes de placement en valeurs collectives. Ses plateformes permettent également à des particuliers d'acheter une fraction des revenus futurs d'un morceau de musique ou d'un album sur la base « du crowdfunding ». Cette financiarisation repose sur une transformation économique profonde. La musique est passée d'un modèle dominé par la vente de CD à un modèle de revenus récurrents reposant sur des droits d'auteur. À chaque écoute sur Spotify, Apple Music, Deezer ou YouTube, à chaque passage radio, concert, utilisation publicitaire ou synchronisation dans un film, une série ou un jeu vidéo, des droits peuvent être générés. La chanson est devenue, sous certaines conditions, une sorte de rente à très longue durée. La financiarisation de la

musique reste encore une activité de niche et n'est pas sans risques.

UNE INDUSTRIE MONDIALE DE PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIARDS DE DOLLARS

Selon la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), le marché mondial de la musique enregistrée a atteint 31,7 milliards de dollars en 2025, en hausse de 6,4 %. Il progresse désormais depuis onze années consécutives. Le streaming payant représente 52,4 % des recettes mondiales de la musique enregistrée et le nombre de comptes payants a atteint 837 millions. Le marché des droits est plus large. Selon les travaux de l'économiste Will Page, ancien chef économiste de Spotify et de PRS for Music, la valeur mondiale des revenus issus du copyright musical, en additionnant enregistrements et compositions, s'est élevée à 47,2 milliards de dollars en 2024.

Les sociétés de gestion collective membres de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs

et compositeurs (CISAC) ont collecté 12,59 milliards d'euros de droits musicaux en 2024, en hausse de 7,2 %. Les revenus numériques ont dépassé 5 milliards d'euros. Ils ont été multipliés par sept en dix ans. Les droits provenant des live et de la musique diffusée dans les lieux publics ont dépassé 3,5 milliards d'euros. Les cent principales tournées mondiales ont généré 8,9 milliards de dollars de recettes en 2025, après un record de 9,5 milliards en 2024. Ce chiffre ne couvre qu'une partie du marché mondial des concerts.

En France, l'industrie musicale génère plus d'un milliard d'euros pour la musique enregistrée et 1,6 milliard pour les concerts. Le seul marché de la musique enregistrée a atteint 1,071 milliard d'euros en 2025, en progression de 3,9 %. Dix années de croissance ont ainsi permis de revenir au-dessus du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Le streaming représente désormais 702 millions d'euros. Les abonnements génèrent 553 millions d'euros de recettes, en hausse de 5,9 %, contre 149 millions pour le streaming gratuit financé par la publicité et la vidéo. Les abonnements ont représenté, en France, 122 milliards d'écoutes en 2025, soit 80 % de l'ensemble des écoutes comptabilisées par le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). Le marché physique n'a pas disparu. Avec 205 millions d'euros de chiffre d'affaires, il a progressé de 5 %,

porté par le vinyle qui représente, à lui seul, 113 millions d'euros.

À ces recettes s'ajoutent les droits gérés notamment par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM). Celle-ci a collecté 1,705 milliard d'euros en 2025, en hausse de 6 %. Le numérique représentait 730 millions d'euros, les concerts et la musique d'ambiance 451 millions, la télévision, la radio et les opérateurs 312 millions, les perceptions internationales 115 millions et la copie privée 74 millions. La SACEM a réparti 1,502 milliard d'euros en 2025. Le spectacle vivant musical et de variétés a généré 1,6 milliard d'euros HT de billetterie en France en 2024, avec 37,9 millions de spectateurs et près de 70 000 représentations payantes. Le prix moyen du billet s'est élevé à 45 euros.

LES DIFFÉRENTS DROITS MUSICAUX

L'investissement dans la musique peut prendre différentes formes. D'un côté figurent les droits liés à la composition, parfois regroupés sous le terme anglais « publishing ». Ils portent sur la musique et les paroles et reviennent aux auteurs, compositeurs et, le cas échéant, à leurs éditeurs. Ils génèrent notamment des revenus avec le streaming, les passages à la radio et à la télévision, les concerts, les utilisations publiques et les synchronisations dans la publicité ou l'audiovisuel.

De l'autre côté figurent les droits portant sur l'enregistrement. Ils sont généralement détenus par le producteur phonographique, le label ou l'artiste lui-même. Une reprise de « Like a Rolling Stone » fait ainsi travailler le droit portant sur la composition de Bob Dylan, sans utiliser nécessairement son enregistrement original. S'y ajoutent les droits voisins des artistes-interprètes et des producteurs.

La durée de vie de ces actifs explique une partie de leur valeur. En France, les droits patrimoniaux d'un auteur subsistent pendant toute sa vie puis, sauf situations particulières, soixante-dix ans après son décès. Pour un phonogramme commercialisé, les droits patrimoniaux des artistes-interprètes et des producteurs peuvent également être protégés pendant soixante-dix ans selon les conditions prévues par le Code de la propriété intellectuelle. Une chanson enregistrée aujourd'hui peut donc produire des revenus bien après la disparition de son auteur ou de son interprète.

Du tube musical au produit financier

Le streaming a profondément modifié la perception du risque attaché aux catalogues. La vente d'un CD était un événement ponctuel. Dans le passé, seule l'utilisation des droits musicaux (pour un film, une publicité, un concert ou dans le cadre d'une musique d'ambiance, etc.) pouvait le concurrencer. L'écoute en streaming produit de son côté, des milliards de

microtransactions récurrentes et mesurables. Cette masse de données permet de suivre l'évolution d'un titre presque quotidiennement, de mesurer son vieillissement, sa répartition géographique et sa dépendance à certaines plateformes. Elle permet surtout d'identifier les titres dits « evergreen », dont l'écoute se maintient pendant des décennies. Les réseaux sociaux renforcent parfois cette caractéristique. Luminat souligne, par exemple, que « Dreams » de Fleetwood Mac reste fortement écouté plusieurs années après son retour viral sur les réseaux sociaux. Des chansons anciennes peuvent ainsi connaître une seconde ou une troisième vie grâce à TikTok, aux séries, au cinéma ou aux jeux vidéo.

La valorisation d'un catalogue ressemble dès lors à celle d'un actif comme une autre. L'investisseur estime les royalties futures, leur taux de croissance ou d'érosion, la durée des droits et applique un taux d'actualisation. La valeur de la chanson ou du catalogue évolue en fonction de ces données et peut donner lieu à des plus ou des moins-values. Les multiples varient fortement en fonction de la qualité et de la durée des droits. Dans les transactions institutionnelles de grande qualité, des valorisations comprises entre une quinzaine et une vingtaine de fois certains revenus ou résultats annuels peuvent encore être observées. Iconoclast, une société de production musicale, d'enregistrements sonores et de spectacles vivants a été

valorisée autour de 500 millions de dollars en 2026 pour 25 à 35 millions de dollars de revenus annuels. Les multiples implicites se situaient entre environ 14 et 20 fois.

La financiarisation a gagné les portefeuilles d'artistes connus. Bob Dylan a cédé à Universal Music Publishing Group son catalogue d'édition de plus de 600 chansons. Le prix n'a jamais été officiellement publié mais a été estimé à plus de 300 millions de dollars. Bruce Springsteen a ensuite vendu à Sony l'intégralité de ses masters et de ses droits d'édition. L'opération annoncée en 2021 a été évaluée autour de 500 millions de dollars. Sting a cédé à Universal son catalogue d'auteur, comprenant ses titres en solo et ceux de The Police. La transaction a été estimée à environ 300 millions de dollars. Justin Bieber a franchi une étape supplémentaire en vendant en 2023 ses intérêts dans les droits d'édition, certains droits liés aux masters et les droits voisins sur plus de 290 titres publiés avant la fin de 2021. L'acquéreur était Hipgnosis Songs Capital, véhicule soutenu par Blackstone. La transaction a été estimée autour de 200 millions de dollars.

Selon une étude de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) recensant les grandes transactions, Sony a consacré environ 2,3 milliards de dollars à plusieurs acquisitions majeures en 2024, dont le catalogue

de Queen pour environ 1,2 milliard, une participation dans celui de Michael Jackson pour environ 600 millions et le catalogue d'enregistrements de Pink Floyd pour environ 400 millions.

Les artistes ne vendent pas toujours tout. Certains cèdent une fraction des revenus, d'autres uniquement le « publishing » ou les « masters », d'autres encore une durée limitée. La tendance récente consiste justement à segmenter de plus en plus finement le patrimoine musical.

LA PRÉSENCE DES GRANDS FONDS

Les droits musicaux ont attiré des investisseurs institutionnels en raison de la croissance du streaming et du caractère récurrent des flux. Hipgnosis a été emblématique de cette période. Après avoir constitué un gigantesque portefeuille de chansons, le groupe a été repris par Blackstone en 2024. Le portefeuille de droits acquis dans cette opération était valorisé à 2,36 milliards de dollars et comprenait 138 catalogues et plus de 45 000 chansons, parmi lesquelles des œuvres associées aux Red Hot Chili Peppers, Fleetwood Mac, Shakira, Bon Jovi, 50 Cent ou Eurythmics.

Blackstone a utilisé ces actifs pour réaliser une titrisation de 1,47 milliard de dollars. Les royalties provenant des chansons ont servi de garantie à des obligations vendues à des investisseurs. KKR avait, de son côté,

constitué, avec Dundee Partners, le véhicule Chord Music Partners. En 2024, Universal Music Group a acquis 25,8 % de Chord pour 240 millions de dollars, valorisant l'ensemble à 1,85 milliard de dollars. Le portefeuille représentait plus de 60 000 copyrights et comprenait notamment des œuvres de The Weeknd, David Guetta, Lorde, Ryan Tedder ou John Legend. Influence Media Partners a également constitué avec BlackRock et Warner Music un important véhicule consacré aux droits. HarbourView Equity Partners s'est développé avec l'appui d'Apollo. Round Hill gèrera encore en 2025 des catalogues dépassant 1,1 milliard de dollars. BMG, qui appartient à Bertelsmann, a investi 358 millions d'euros dans des catalogues en 2025, portant ses investissements cumulés depuis 2021 à plus de 1,5 milliard de dollars.

BOLERO OU LA DÉMOCRATISATION DES ROYALTIES MUSICALES

La financiarisation de l'industrie musicale n'a pas échappé aux fintechs. Des plateformes numériques permettent d'acquérir des droits musicaux ou d'investir dans des groupes. La plateforme française Bolero propose aux particuliers d'investir dans des « Song Shares » ou des « Catalog Shares ». L'investisseur ne devient pas directement copropriétaire de la chanson. Il souscrit une obligation adossée aux revenus futurs générés par le morceau ou le catalogue. Il détient donc une créance lui

donnant droit à une partie des royalties encaissées. Sur le marché primaire, le minimum de souscription est de 100 euros. Sur le marché secondaire, certaines transactions sont possibles à partir d'un euro. Les royalties sont reversées sous forme de coupons trimestriels ou semestriels selon les actifs. Bolero indique prélever des frais de gestion compris, selon les émissions, entre 3 et 10 % des royalties, ainsi qu'une commission de 2,5 % à la charge du vendeur sur les transactions réalisées sur le marché secondaire. La plateforme précise explicitement qu'elle ne garantit pas la liquidité de ce marché secondaire.

Le catalogue Le Motif, consacré notamment au hip-hop, au rap, à la trap et à l'Afro Pop, rassemble 232 œuvres, 96 artistes et plus de 4,23 milliards d'écoutes. La plateforme, Bolero, affichait un rendement calculé sur les douze derniers mois voisin de 9,5 % et un ratio prix/royalties légèrement supérieur à 10. Le catalogue Jouvue, composé de 617 œuvres et associé à 79 artistes, comptabilisait 1,63 milliard de streams et affichait également un rendement historique sur douze mois proche de 9,5 %. Le catalogue French Drill Vol. 1, lié notamment à 1PLIKÉ140, regroupe 50 morceaux représentant plus de 480 millions de streams. Son rendement affiché sur les douze derniers mois était de près de 14 % fin septembre 2026. Si les écoutes diminuent ou si le prix payé pour la part augmente, le

rendement futur baisse
mécaniquement.

Plusieurs acteurs ont développé des modèles comparables. La société luxembourgeoise ANote Music propose un marché de fractions de royalties avec un marché secondaire. La plateforme revendique plus de 45 000 investisseurs, plus de 2,1 millions d'euros de royalties distribuées et plus de 17 millions d'euros de transactions. Son indice maison affichait entre août 2020 et mai 2026 un rendement annualisé des royalties de 10,72 %, et un rendement total intégrant l'évolution du prix des actifs de 9,15 %. Ces chiffres sont calculés par la plateforme elle-même et ne constituent pas les performances individuelles des investisseurs. Aux États-Unis, Royalty Exchange fonctionne davantage comme une place de marché mettant directement en relation détenteurs de royalties et investisseurs. La société indique avoir réalisé plus de 2 500 transactions et permis aux détenteurs de droits de lever plus de 200 millions de dollars. Certaines opérations portent sur dix ans, d'autres sur toute la durée résiduelle des droits. SongVest fractionne également des flux de royalties, dans le cadre américain de titres relevant notamment de la Regulation A. Les tickets d'entrée peuvent être très faibles, mais la plateforme souligne elle-même que ces placements sont spéculatifs et potentiellement illiquides.

LE RAP, NOUVEL ELDORADO DES DROITS MUSICAUX

La transformation du marché français est indissociable de la montée en puissance du rap. En 2025, les cultures rap ont représenté environ un tiers de l'ensemble de la consommation française en streaming audio et vidéo. Les artistes produits en France représentent par ailleurs les trois quarts des volumes du Top 200. Cette évolution est également visible aux États-Unis. En 2025, environ un « stream » sur quatre relevait encore de la catégorie R&B/Hip-Hop selon Luminate. Les fonds d'investissement ont compris l'évolution des écoutes. Influence Media Partners a acheté le catalogue d'édition de Future, soit 612 œuvres produites entre 2004 et 2020. Le rappeur Dr. Dre a, de son côté, cédé, en 2023, différents actifs et flux de royalties à Universal et Shamrock Capital dans des opérations estimées au total à plus de 200 millions de dollars. Les actifs concernés généraient alors, selon les informations publiées, près de 10 millions de dollars de revenus annuels. Le rappeur Nelly a vendu une partie de ses actifs musicaux à HarbourView. La transaction a été rapportée autour de 50 millions de dollars pour 50 % de son catalogue.

Cette financiarisation du rap est logique. Le genre est particulièrement adapté au streaming, avec une consommation élevée, des collaborations nombreuses et une capacité à

produire régulièrement de nouveaux titres. Les producteurs et auteurs-compositeurs peuvent par ailleurs détenir des droits sur des dizaines, voire des centaines de morceaux de plusieurs artistes. Pour un investisseur, le catalogue d'un producteur peut donc être plus diversifié que celui d'un interprète unique.

LE CONCERT : SOURCE DE PROFIT

Le développement du numérique n'a pas fait disparaître le live, bien au contraire. Les concerts sont devenus une source importante de revenus pour les artistes et pour les organisateurs. En France, les 37,9 millions de spectateurs recensés en 2024 ont généré 1,6 milliard d'euros HT de billetterie. La variété-pop représentait 25 % des recettes, le rock-metal 19 % et le rap 13 %. Un concert crée plusieurs formes de valeur. La billetterie rémunère l'économie du spectacle. Le merchandising est une source non négligeable de revenus. L'exécution publique des chansons génère en parallèle des droits d'auteur pour les auteurs, compositeurs et éditeurs. Les concerts augmentent également la consommation de streaming.

Cette interaction explique que les groupes disposant à la fois de droits musicaux, de données sur les auditeurs et d'une présence dans le live cherchent de plus en plus à exploiter la relation avec les fans dans son ensemble. Spotify a ainsi indiqué avoir reversé plus de

11 milliards de dollars à l'industrie musicale en 2025 et avoir contribué à générer plus d'un milliard de dollars de ventes de billets de concerts par l'intermédiaire de ses partenaires.

Live Nation est devenu un des piliers de l'industrie musicale en étant un organisateur de concerts. Son chiffre d'affaires mondial a atteint 25,2 milliards de dollars en 2025, dont 20,9 milliards pour les concerts et 3,1 milliards pour la billetterie. Ticketmaster et les activités du groupe ont vendu 346 millions de billets donnant lieu à commissions cette même année. Live Nation dispose d'un réseau de 460 lieux dans le monde, dont près de 370 salles et enceintes dédiées aux concerts. Le groupe assure par ailleurs le management d'environ 360 artistes et organise des spectacles pour quelque 11 000 artistes chaque année.

INVESTIR EN BOURSE DANS LA MUSIQUE

Plusieurs solutions s'offrent à l'épargnant pour investir dans l'industrie musicale. Il peut décider d'acquérir des actions de sociétés spécialisées.

Universal Music Group, coté à Amsterdam, constitue l'une des expositions les plus directes aux droits musicaux. En 2025, son chiffre d'affaires a atteint 12,5 milliards d'euros, en hausse de 8,7 % à taux de change constant. Son EBITDA ajusté s'est élevé à 2,81 milliards. La seule édition musicale a généré

2,26 milliards d'euros de chiffre d'affaires, en progression de 9,3 % à taux de change constant. Warner Music Group, coté au Nasdaq, a réalisé 6,7 milliards de dollars de chiffre d'affaires au cours de son exercice 2025 et 1,44 milliard de dollars d'Adjusted OIBDA. Le groupe est lui aussi présent à la fois dans les masters et dans l'édition. Sony constitue le troisième grand acteur mondial des droits mais la musique n'est qu'une composante d'un ensemble qui comprend également le cinéma, les jeux vidéo et l'électronique. Son activité mondiale liée aux droits musicaux avait franchi la barre des 10 milliards de dollars de revenus en 2024 selon les calculs de Music Business Worldwide à partir des comptes du groupe. Tencent Music Entertainment, coté à New York et Hong Kong, constitue une exposition au marché chinois. En 2025, ses revenus ont atteint 32,9 milliards de yuans, soit environ 4,7 milliards de dollars, avec 127,4 millions de clients payants à la fin de l'année.

L'épargnant peut également opter pour des actions d'entreprises intervenant dans le streaming comme Spotify ou Deezer. L'investisseur ne possède pas directement les catalogues mais s'expose à la principale infrastructure mondiale de distribution et de monétisation du streaming. Spotify a réalisé environ 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025 et comptait 300 millions d'abonnés Premium à la fin du deuxième trimestre 2026.

DES ATOUTS ET DES INCONVÉNIENTS

Pour les investisseurs, la musique peut constituer un actif attractif. Le stock mondial de chansons ne cesse de s'enrichir, le streaming continue à progresser, les droits peuvent durer plusieurs décennies. Un catalogue diversifié peut générer une multitude de petits revenus provenant de pays et de plateformes différents.

Malgré tout, ce type de placement alternatif n'est pas sans danger. Un excellent catalogue peut périr rapidement en fonction des modes. Certaines chansons deviennent des classiques tandis que d'autres disparaissent rapidement des usages. L'investisseur se doit de se diversifier et ne pas être exposé à un artiste ou à quelques chansons. Il convient de regarder la nature de droits achetés : leur durée, leur quote-part, leur chaîne de propriété...

La liquidité de ce type de placement peut poser problème. Une action Universal Music peut être vendue en quelques secondes en Bourse. Une obligation adossée à un catalogue proposée sur une petite plateforme suppose de trouver un acheteur. Bolero précise d'ailleurs qu'elle ne garantit pas cette liquidité. Enfin, l'intelligence artificielle constitue à la fois une menace et une source potentielle de nouveaux revenus. La question centrale des prochaines années sera celle de la licence des œuvres utilisées pour entraîner ou alimenter les modèles génératifs.

LA CHANSON, UN NOUVEL ACTIF PATRIMONIAL

La musique connaît, en définitive, une évolution comparable à celle qu'ont connue l'immobilier ou les infrastructures. Un actif longtemps détenu principalement par ses producteurs historiques est désormais découpé, valorisé, financé, vendu et parfois titrisé.

Le marché des catalogues géants s'est quelque peu assagi après l'euphorie des années 2020-2022, en particulier avec la hausse des taux

d'intérêt. En revanche, les transactions intermédiaires, les ventes partielles de droits et la finance adossée aux royalties continuent de se développer. Le succès des plateformes de fractionnement constitue une nouvelle étape.

LE CHIFFRE CLÉ

47,2 milliards de dollars

C'est le montant estimé des revenus mondiaux issus du copyright musical en 2024, en additionnant les revenus liés aux enregistrements et aux compositions. Un montant qui illustre la valeur économique croissante des droits musicaux.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Christopher Anderson

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr